

LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE PRÉSENTE

CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES JEUNES LECTEURS

# MOSEL'LIRE

13<sup>E</sup> ÉDITION

PRIX D'ÉCRITURE DE NOUVELLES  
POUR LES 15-17 ANS

ÉDITION  
2019-2020!

Cette année encore,  
une catégorie spécialement dédiée aux jeunes  
de 15-17 ans est ouverte **en partenariat**  
avec le **Rotary Club Metz La Fayette**  
afin de permettre aux adolescents  
de faire connaître et partager  
leur passion et leur talent pour l'écriture.

## COMMENT PARTICIPER

C'est très simple : il suffit d'écrire  
une nouvelle sur une thématique  
librement choisie  
et de l'envoyer par mail  
à l'adresse suivante :  
[mosellire@moselle.fr](mailto:mosellire@moselle.fr)

pour le  
**27 avril**  
**2020**



# RÈGLEMENT DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL DE NOUVELLES POUR LES 15 - 17 ANS

## Article 1. Objet

Le Département de la Moselle organise, en partenariat avec le Rotary club Metz La Fayette, la librairie jeunesse Le Préau et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, un concours dont le but est d'encourager la lecture et de soutenir et développer l'analyse critique littéraire des jeunes publics. Ce concours est intitulé **Mosel'lire**.

## Article 2. Conditions de participation

Le concours de nouvelles est ouvert aux jeunes de 15 à 17 ans. Les jeunes qui le souhaitent doivent participer au concours individuellement et hors cadre scolaire.

Le concours se déroule **d'octobre 2019 à mai 2020**, la date limite de réception des productions étant fixée au **lundi 27 avril 2020**.

## Article 3. Modalités de participation

À partir d'un thème libre, il s'agit, pour les participants, de rédiger, **individuellement et hors du cadre scolaire**, une nouvelle qui sera inédite et comportera un titre.

Les mentions de nom-prénom, date de naissance, adresse postale, adresse courriel et numéro de téléphone de l'auteur devront apparaître distinctement en haut à droite de la première page.

Format A4, 3 pages au maximum (recto) dactylographiées et numérotées de 1 à 3 (taille de police: 12, interligne simple).

L'envoi se fera uniquement par voie électronique (envoi de la nouvelle en pièce jointe en format .doc ou .pdf) à l'adresse suivante : [mosellire@moselle.fr](mailto:mosellire@moselle.fr).

Date limite de réception des nouvelles: **lundi 27 avril 2020** sans préinscription au préalable.

***Aucun accusé réception ne sera délivré suite aux envois des productions. Les nouvelles ne seront pas restituées à la fin du concours.***

## Article 4. Composition du jury

Le jury, qui se tiendra au printemps 2020, sera composé d'élus du Département, d'agents du Département (Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques), et de représentants du Rotary club Metz La Fayette.

## Article 5. Modalités de sélection

Les productions respectant les conditions énoncées précédemment seront examinées par le jury qui en sélectionnera cinq, classées de 1 à 5 dans l'ordre décroissant.

Le jury appréciera le respect des consignes, le respect du genre, l'originalité de la trame et de la chute, la qualité de la langue.

Les lauréats seront informés par lettre des résultats.

## Article 6. Prix et remises des prix

Cinq lauréats seront récompensés individuellement.

### **Prix:**

#### **Remis par le Rotary club Metz La Fayette :**

1<sup>er</sup> prix: 400€; 2<sup>e</sup> prix: 300€; 3<sup>e</sup> prix: 250€; 4<sup>e</sup> prix: 200€; 5<sup>e</sup> prix: 150€.

#### **Remis par le Département:** des ouvrages.

#### **Les délibérations du jury seront prononcées à l'occasion :**

- de la cérémonie organisée par le Rotary club Metz La Fayette;
- des cérémonies de remise de prix, qui se dérouleront en mai 2020, sur les cinq territoires du Département (Forbach - Saint-Avold, Metz - Orne, Sarrebourg - Château-Salins, Sarreguemines - Bitche et Thionville).

À cette occasion, les lauréats seront invités à présenter leur production.

**Les dates, lieux et heures des cérémonies de remise de prix** seront communiqués aux lauréats par lettre.

Tout prix remis par le Département et non retiré lors de la cérémonie de remise de prix sera définitivement perdu.

## Article 7. Droits - cession et responsabilité

Les gagnants du concours autorisent le Département de la Moselle ainsi que le Rotary club Metz La Fayette à utiliser à titre promotionnel et informatif leurs noms, prénoms, prix, ainsi que leurs productions et ce, sans que cette utilisation leur ouvre droit à une rémunération, un droit ou avantage quelconque autre que l'attribution du prix. Cette cession est consentie pour une durée 20 ans dans les pays de l'Union européenne.

Les photos réalisées à l'occasion des rencontres d'auteurs, de remises de prix ou d'événements en lien avec le concours MoseL'lire pourront être utilisées à titre promotionnel et informatif, pour une durée de 20 ans dans les pays de l'Union européenne.

Les productions des lauréats pourront faire l'objet d'une publication départementale (numérique ou papier) à des fins promotionnelles ou informatives.

Du fait de leur participation, les candidats seront tenus responsables de tout recours éventuel d'un tiers en ce qui concerne le contenu des textes, notamment le respect des droits d'auteur (plagiat, respect des personnes, etc.).

## Article 8. Règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement, également consultable en ligne sur le site Moselia courant octobre 2019: <http://moselia.moselle.fr>

## Article 9. Informations

**Département de la Moselle**

**Direction du Développement Culturel et Artistique**

**Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques**

Tél. 03 87 35 02 51

